



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :

Emmanuelle MAILLET

Conseillère pour l'architecture

Tél : 05 56 00 87 15

Mél : emmanuelle.maillet@culture.gouv.fr

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Bordeaux , le 2 décembre 2022

DRAC Nouvelle-Aquitaine

à

Monsieur le Directeur général des
patrimoines et de l'architecture
Jean-François HEBERT

Objet : Création de sites patrimoniaux remarquables des communes de Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) et La Roche-Posay (Vienne)

Conformément à l'article L621-2 du Code du patrimoine et au décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, j'ai l'honneur de solliciter l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 16 mars 2023 sur les projets de création des sites patrimoniaux remarquables des communes Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) et La Roche-Posay (Vienne)

Les documents justifiant les demandes de classement de ces sites patrimoniaux remarquables seront transmis avant le 6 février 2023.

La directrice régionale des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine

Maylis DESCAZEUX